



PAR COURRIEL

Saint-Hyacinthe, le 25 octobre 2023

Madame Julie Hébert
Directrice générale
Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
117, rue Saint-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu (Québec) J0H 1T0

Objet : Taux de location prévus au protocole d'entente

Madame,

Veillez prendre note que, conformément à l'article 1.01 du Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et de fourniture de services qui nous lie, le taux de location au mètre carré est de 0,0458 \$ depuis le 1^{er} juillet 2023.

Ce taux reflète l'augmentation des prix à la consommation depuis l'entrée en vigueur du Protocole et s'applique aux éléments prévus aux Annexes A et B.

Je demeure à votre disposition dans le cas où des informations additionnelles vous seraient nécessaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François Soumis
Directeur du service des ressources matérielles

JFS/dd